

Contrat « INDIVIDUELLE ACCIDENTS VIE PRIVEE PROFESSEURS »

CODES	GARANTIES	SOMMES ASSUREES (en €)
		----- PERSONNEL
40	ACCIDENTS CORPORELS Frais médicaux à concurrence de limité par victime à maximum y compris . Prothèse dentaire à concurrence de avec un maximum par dent de . Soins à l'étranger à concurrence de maximum . Frais funéraires à concurrence de maximum . Frais non prévus aux tarifs INAMI maximum - Appareil orthodontique, ostéo, accup. matériel orthopédique - Lunettes . Frais de recherches à concurrence de	3 x barème INAMI 30.000,00 2.500,00 600,00 12.500,00 5.000,00 500,00 1.000,00 300,00 2.800,00
50	- Décès : par victime - Invalidité permanente : par victime	25.000,00 75.000,00

Prime : 10,40 € impôts et frais compris